



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-80440>

Département(s) de publication : **31**

Annonce n° **24-80440**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** CPAM de la Haute-Garonne

**Correspondant :** M. CHAMI Veiss, CPAM de la Haute-Garonne

**Adresse :** 3 boulevard du professeur Léopold ESCANDE, 31093 Toulouse cedex 9

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0562738457

**Adresse internet :** <https://www.ameli.fr/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Le présent marché a pour objet l'entretien des espaces verts de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne, sur des 7 de ses sites limitativement énumérés au sein des pièces de la consultation. Conformément à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique, la CPAM de la Haute-Garonne réserve le marché aux entreprises adaptées (EA) mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, aux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) mentionnées à l'article L.344-2 du Code de l'action sociale et des familles, et aux structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. Conformément à l'article R.2113-7 du Code de la commande publique, ces structures doivent employer une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés.

**Lieu d'exécution :** 7 sites de la CPAM de la Haute-Garonne limitativement énumérés au sein des pièces de la consultation

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Conformément à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique, la CPAM de la Haute-Garonne réserve le marché aux entreprises adaptées (EA) mentionnées à l'article L.5213-13 du Code du travail, aux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) mentionnées à l'article L.344-2 du Code de l'action sociale et des familles, et aux structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. Conformément à l'article R.2113-7

du Code de la commande publique, ces structures doivent employer une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés.

**Refus des variantes.**

## **Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution**

48 mois à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 03/09/2024**

## **Section 5 - Conditions relative au marché**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Toute(s) attestation(s) ou document(s) attestant de la qualité d'EA, d'ESAT ou structures équivalentes du candidat, et employant une proportion minimale de 50% de personnes handicapées.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Critère financier : apprécié à partir du montant annuel cumulé en euro(s)TTC, part forfaitaire et part à bons de commande incluses, fourni par le candidat dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : 60%
- Critère apprécié à partir des sous-critères énoncés ci-après, au regard des éléments de réponses fournis par le candidat dans le Cadre de Mémoire Justificatif de l'Offre (CMJO): Moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché (20 points) ; Organisation et suivi de la prestation (10 points). : 30%
- Critère apprécié à partir du sous-critère énoncé ci-après, au regard des éléments de réponses fournis par le candidat dans le Cadre de Mémoire Justificatif de l'Offre (CMJO): ? Méthode d'évacuation et de valorisation des déchets végétaux (10 points) : 10%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/07/2024 à 10:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
G2024032

**Renseignements complémentaires :** Pendant la période de remise des offres, les candidats pourront visiter un ou plusieurs des sites objets de la présente consultation, exhaustivement listés à l'article I.4 du présent Règlement de la Consultation et en annexe technique n°1. Il s'agit de visite facultative pour déposer une offre. Les visites seront organisées à partir du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 19 juillet 2024 inclus. Les candidats devront obligatoirement s'inscrire par courriel, à l'adresse suivante, au moins 24 heures (jour ouvré) avant la visite : achatcpam31.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr. Le candidat indique, lors de sa demande d'inscription, la date et l'horaire désiré de visite ainsi que le ou les sites qu'il désire visiter. Les prénom, nom et qualité de la personne souhaitant participer à la visite devront obligatoirement être donnés lors de l'inscription préalable. Toute entreprise non inscrite à une visite ou ne respectant pas les conditions énoncées ci-avant ne sera pas admise à la visite. Lors des visites, les candidats ne pourront poser aucune question et aucune réponse ne sera apportée le jour des visites. Toute question devra être posée par écrit après la visite, en suivant les modalités définies à l'article « Renseignements complémentaires ». Une réponse commune sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation des entreprises et renseigné leur adresse mail sur la plateforme de dématérialisation « PLACE » et, en toute hypothèse, les questions et les réponses seront aussi consultables sur la plateforme.

## **Section 12 - Adresses complémentaires**

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2585461&orgAcronyme=s7h>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2024**